

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Reéducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de reéducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radiographie après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mail utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : ppe@mupras.com
- Adhesion et changement de statut : mupras@mupras.com

Le MUPRAS garantit la sécurité de toutes les données personnelles physiques et électroniques, les données sensibles et les données à caractère personnel.



Déclaration de Maladie

N° W21-726233

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique
Cadre réservé à l'adhérent (e)		
Matricule : 6930	Société : ND 27359	Autres
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre
Nom & Prénom : IMEHLI MOHAMMED		
Date de naissance : 08/10/1961		
Adresse : H02 Y LAKRIMATE Rue 29 n° 16		
Ain Chok - CASA		
Tél : 0666247075	Total des frais engagés : 950,00	Dhs

Autorisation CNDP N° : AA-215/2019	Cadre réservé au Médecin		
	Professeur Mahjoub GHAZLI Gynécologie - Obstétrique 31, Bd Abdelmoumen - Casablanca Tél : 0522 86 20 22		
Date de consultation : 26/07/22			
Nom et prénom du malade : MIAAMAR Houda	Age : _____		
Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Lui-même <input checked="" type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant			
Nature de la maladie : opérée pour sein			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'intention du médecin conseil de la Mutuelle			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
Fait à : **Casa 29/08/21** Le : **/ /**
Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes.
26/07/22	Actes	C 3 C	100000	09102933 Mahjoub GHANEM Obstétricien

~~Dr. Mahjoub GHAZLI~~
Professeur Mahjoub GHAZLI
Gynécologie - Obstétrique
61, Bd Abdelmoumen - Casablanca
Tél: 0522 86 20 22

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPH

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Objet	Montant
B525	26/07/22	LABORATOIRE DE MOULAY IDRIS 1ER 86, Bd. My Idris 1er (Face à l'Ecole Charles de Foucauld) Rés. Al Jawaher Tél: 05 22 86 18 86 129 Casablanca ICE : 001A33133000057	950,00

ANALYSES - RADIOPAQUES

LABORATOIRE D'EMBRYOLOGIE

MOULAY IDRIS 1^{ER}

86, Bd. MY IDRIS 1^{ER} (Face à l'Ecole Charles de Foucauld) Rés. Al Jawaher Casablanca

Tél: 05 22 86 18 86 / 29 - ICF : 001433133000057

Date: 26/07/22

Montant Honoraires: 950,00

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Y SAIT EACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Dr. Latifa BADRE

DEMANDE D'EXAMEN HISTO - CYTOPATHOLOGIQUE

Ordonnance du docteur : M. GUARU

Nom et prénom : MARWA KOWA MR MME MLLE ENF

Age : 59

Référence :

Siège et nature du prélèvement : Tumeur du sein gâle

Cytologie :

- Frottis de dépistage : - Vagin Exocol Endocol Endometre

- Date des dernières règles :

- Traitements éventuels :

Renseignements cliniques et paracliniques : Tumeur du sein gâle

à cheval sur le QS déjà chirurgicale
(CIC)

Tumorectomie

étude à berge - filiforme A/F

Radiographies

86, Bd. My Idriss I (face à l'école Charles de Foucauld) Résidence Al Jawaher Casablanca

Date : 26.07.22 Signature :

PROFESSOR LATIFA BADRE AND ASSOCIATES
Pathologiste - Mahjoub GRAZIA - Tel: 0522 862022
Obstetrics and Gynaecology - Dr. Abdellah Boumeni - Tel: 0522 862022

86, Bd. My Idriss I (face à l'école Charles de Foucauld) Résidence Al Jawaher - Casablanca
 ☎: +212 522 861 836 - ☎: +212 522 861 829 - ☎: 0662 05 99 94

Patente : 36349688 - I.C.E : 00163313300057 - INP : 091024588

Dr. Latifa BADRE

Anatomopathologiste
Diplomée de la Faculté de
Médecine de STRASBOURG

Casablanca, le 26/07/2022

Nom & Prénom : MIAMAR HOUDA

N° d'examen : 2207H0546

Date réponse : 02/08/2022

FACTURE N° 22/05817

Nature du prélèvement	Cotation	Montant TTC
Ganglion sentinelle + pièce de tumorectomie mammaire gauche (examen extemporané).	B525	950,00 Dhs

Arrêtée la présente facture à la somme de Neuf cent cinquante Dirhams

Mode règlement :

Signé : Dr L. BADRE

LABORATOIRE DE PATHOLOGIE
MOULAY IDRIS I^{er}
86, Bd. My Idriss I^{er} (Face à l'Ecole
Charles de Foucauld) Rés. Al Jawaher
Tél : 05 22 86 18 36 / 29-Casablanca
ICE - 001133133000057

Dr. Latifa BADRE
 Anatomopathologiste
 Diplômée de la Faculté de
 Médecine de STRASBOURG

Date de réception : 26/07/2022
 Date de réponse : 02/08/2022
 Sexe : F
 Age : 59 ans

N° d'examen : **2207H0546**
 Nom et Prénom : **Mme MIAMAR HOUDA**
 Médecin traitant : Pr. GHAZLI

Nature du prélèvement : Ganglion sentinelle + pièce de tumorectomie mammaire gauche (examen extemporané).

Renseignements cliniques : Carcinome intracanalair sur biopsie échoguidée d'un nodule du QSI/QSE.

COMPTE RENDU

I - Pièce de tumorectomie mammaire gauche : parvenue orientée, pesant 40 grammes, mesurant 6,5x4x2 cm. A la coupe, on note la présence d'un foyer grisâtre, mal limité, mesurant 3x1,5 cm, situé à 0,8 cm de la limite externe, à 0,6 cm de la limite inférieure, à 1 cm de la limite supérieure, à 1,5cm de la limite interne, à 1,5 cm de la limite profonde et à 1cm de la limite antérieure. Ce foyer est inclus en totalité.

L'examen histologique montre, au niveau du foyer grisâtre macroscopiquement décrit, une prolifération tumorale faite de carcinome canalair in situ, de type crampon ou massif, de haut grade nucléaire avec nécrose parfois. Ce carcinome in situ est étendu sur 30 mm, avec présence d'un foyer microinfiltrant, mesurant 1 mm de grand axe, fait de cellules aux atypies nucléaires modérées. Les limites de résection sont passées en zone saine. Absence de foyer infiltrant. Le reste de la masse montre des lésions proliférantes, adénose glandulaire. Les limites de résection sont saines.

II- Ganglion sentinelle : masse adipeuse pesant 20 grs, renfermant trois ganglions lymphatiques non injectés au bleu mesurant entre 0,4 cm et 1 cm de grand axe, montrant histologiquement une simple adénite réactionnelle. Absence de métastase.

CONCLUSION :

- I- Carcinome canalair in situ de haut grade cytologique étendu sur 30 mm, associé à un foyer microinfiltrant mesurant 1 mm.**
- Les limites de résection sont passées en zone saine, situées entre 0,6 cm et 1,5 cm du foyer tumoral.
- Mastopathie fibrokystique avec des lésions proliférantes sur le reste de la masse.
- Absence de foyer infiltrant.

II- Ganglion sentinelle : absence de métastase ganglionnaire axillaire (0N+3).

Dr. LATIFA BADRE
 Anatomopathologiste
 86, Bd Mouloud Mammeri - Casablanca
 Tél: 0524 836 129 / 0524 836 129
 ICE 00163313300057

Signé : Dr. L. BADRE